



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

« Territoires en Scène » - 2017 / 2018

ARTICLE 1 : LE THEME

Le Club Photo et la ville de Bourg-Saint-Andéol organisent un concours photo jusqu'au 1^{er} mai 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce concours est ouvert à tous.

Les photographes sont invités à participer au concours dans deux catégories :

- Paysage Naturel
- Patrimoine Bâti

ARTICLE 2 : FORMAT

Les travaux numériques et argentiques, noir et blanc ou couleur sont acceptés et jugés par le jury de la même façon. Ils doivent être sous format papier 20x30.

ARTICLE 3 : CONDITIONS

Ce concours est gratuit et ouvert au public amateur. Le formulaire d'inscription, se trouvant en fin de ce document, ainsi que le présent règlement sont à retirer soit :

- à l'accueil en mairie.
- sous forme numérique sur le site internet de la mairie.
- à l'Office de Tourisme située place du Champ de Mars

Chaque participant pourra envoyer au maximum 3 photographies. La répartition dans les catégories se fera au choix du photographe.

Elles seront l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits (droits liés aux images et accord personnes photographiées).

Ils y indiqueront :

- Leurs noms et prénoms
- Leur adresse avec code postal et ville
- Leur numéro de téléphone
- Leur adresse courriel
- La ou les catégories choisies ainsi que le nombre de photos envoyées

ARTICLE 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant déclarant être l'auteur des photos déposées, reconnaît et accepte qu'en les soumettant à ce concours il autorise la commune de Bourg-Saint-Andéol à utiliser ses photos sans aucune forme de rémunération dans le cadre suivant : presse quotidienne ou périodique, sur le site Internet, dans des brochures touristiques et dans toutes éditions réalisées ou coproduites sur tout support à but non commercial par la ville de Bourg-Saint-Andéol. Pour toute utilisation dans ce cadre, l'identité des auteurs des photos sera notifiée en copyright sur les œuvres ou dans les mentions légales. Ce sera au participant de préciser sous quelle forme d'identité il souhaite être notifié (nom, prénom, pseudo, ...).

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Le fait d'envoyer les photographies oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

ARTICLE 6 : DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite d'envoi des photos est fixée au 1^{er} mai 2018 minuit, l'heure de réception du formulaire faisant foi.

Les photographies (format papier 20x30) peuvent être déposées en Mairie ou envoyées au Photo Club Bourguésan - Boulevard Ste Marie – 07700 Bourg-Saint-Andéol
photoclub.bourguesan@laposte.net

Un courriel sera envoyé à chaque participant pour confirmer la réception des photos.

Seront éliminées de la participation au concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Photographie non conforme aux données du concours
- Photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon)

ARTICLE 7 : PALMARES

Une 1^{ère} sélection sera faite par un jury composé de professionnels, membres du Photo club et de la commission extra-municipale patrimoine afin de faire une présélection de 60 photos.

Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Les décisions du jury seront sans appel.

La photographie sera jugée sur trois aspects :

- Le respect du thème
- La technique
- L'originalité

Les prix à gagner :

Les lots remportés par les participants dont les photos auront été retenues seront les suivants :

Pour chaque catégorie :

→ 1 bon d'achat à utiliser à la librairie « *Les beaux livres de Provence* » à Bourg-Saint-Andéol.

→ 1 bon d'achat à utiliser chez « *Eddie Photographies* », photographe à Bourg-Saint-Andéol.

Les photographies des gagnants seront exposées lors de la prochaine exposition du Photo Club Bourguésan.

Contact pour tout renseignement :

Photo Club Bourguésan - Boulevard Ste Marie – 07700 Bourg-Saint-Andéol - 06 87 19 47 68

Mail : photoclub.bourguesan@laposte.net



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Code postal et ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Catégorie(s) concernée(s) : Cocher votre (vos) catégorie(s) ci-dessous

0 Paysage Naturel

0 Patrimoine Bâti

Nombre de photos envoyées :

Contact pour tout renseignement :

Photo Club Bourguésan - Boulevard Ste Marie – 07700 Bourg-Saint-Andéol - 06 87 19 47 68

Mail : photoclub.bourguesan@laposte.net